BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 18 mai.

Le cours de l'or est à 328 .[. piastres papier monnaie.

Meaux (Seine-et-Marne), 14 mai.

Les laines restent tenues de 60 à 70 c. le 1[2 kilo.

Soissons (Aisne), 14 mai.

La vente des laines se fait lentement. Les lots de choix se vendent de 1,40 à 1,55 le kil.; les lots bons ordinaires de 1,30 à 1,40; en croisé de 1,15 à 1,25.

◆

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 20 mai.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité 119 balles Plata et b. Australie.

Le Havre, 19 mai.

(De notre correspondant particulier.)

Laines. — Notre marché a été très calme aujourd'hui en affaires et la cote a été laissée sans changement.

On a traité à terme 50 balles Buenos-Ayres sur octobre à 145 fr.

Voici les cours de clôture: mai et juin 141.50, juillet 142.50, août 143, septembre 144, octobre 145, novembre 145.50, décembre 146, janvier 146, février 146, mars 146.

◆

MARCHÉS DE CONSOMMATION

ROYAUME-UNI

Halifax, 17 mai.

Le marché est calme. Les acheteurs ne veulent traiter qu'à de bas prix que les détenteurs refusent d'accepter.

Pour les laines anglaises les prix sont fermes, mais ils sont languissants pour les laines coloniales.

Dans la branche des fils les affaires sont plus calmes que la semaine précédente: les filateurs cependant sont bien alimentés en général.

Pas de changement dans le commerce des tissus.

REVUE ÉCONOMIQUE

La récolte du coton aux Indes-Orientales

Le bureau de l'agriculture vient de publier son rapport sur la récolte du coton de 1891[92. Il en résulte que le rendement a été excessivement défavorable. Aussi bien la surface ensemencée que le rendement a beaucoup diminué à cause du mauvais temps. La récolte dans le Punsab a baissé de 41 o[o sous le rapport de la surface et de 36 o[o comme rendement comparativement à 1890[91, ce qui est d'autant plus sérieux que l'année comparative doit être considérée comme défavorable. La récolte 1891[92 est la plus inférieure de toutes celles que l'on ait eues. Dans les provinces Nord-Ouest et à Oudh la diminution a été de 23 o[o dans la surface et de 42 o[o en rendement, à Madras respectivement de 21 et 30 o[o.

Dans les autres provinces l'influence du mauvais temps a été moins sensible; Berar montre une diminution de 8 o[o, Bombay de 11 o[o et les provinces centrales de 16 o[o. Mais la diminution de production, pour autant qu'on l'attribue à la surface, est augmentée par le rendement inférieur à l'acre, lequel à Bombay est évalué à 36 o[o, dans les provinces centrales à 35 o[o et à Berar à 15 o[o.

La production totale des sept provinces qui se consacrent à la culture du coton est de 11 millions d'acres, contre 13 millions l'année avant, soit en moyenne 12 millions. La récolte comporte 1,380,000 balles de 400 lb, contre 2,031,000 en 1890-91, ou une moyenne de 2,185,000 balles. En comptant la valeur d'une balle de coton à 100 roupies, on arrive pour la production totale de 1891[92 à environ 112 millions de roupies, soit environ 70 o[o des exportations moyennes annuelles en coton des Indes-Orientales.

Les rapports font défaut des Etats de Rajputana, du Midi de l'Inde, Hynderabad et du Bengale, mais il n'y a pas de probabilités pour que l'état et les perspectives y aient été plus favorables que dans les autres provinces.

De la production totale, environ 1 1[2 à 1 3[4 millions de balles sont enlevées pour l'exportation et la plus grande partie est dirigée sur l'Europe. L'Allemagne, l'Autriche, la France, la Belgique et l'Italie ont importé davantage, tandis que les envois pour l'Angleterre ont diminué.

◆

LE PEIGNAGE ET LA FILATURE DE LAINES

A ROUBAIX

Nous avons précédemment donné une correspondance de l'*Industrie Textile* relative à la fabrication de tissus à Roubaix. Voici, de la même source, une étude sur le peignage et la filature de laines.

« Comme vous le savez, le peignage reçoit la laine; à l'état brut, soit en suint, soit partiellement épurée par des lavages sommaires, et livre aux filatures ou au marché deux produits d'espèce différente: les laines peignées ou laines longues et les blousses ou laines courtes. Les premières sont destinées à la filature des laines peignées, les secondes à celle des laines cardées. Les peignages sont toujours chez nous des établissements de très grande importance cette industrie ne pouvant produire de résultats que lorsqu'elle est pratiquée sur une grande échelle.

Au commencement de l'année 1889, dernière statistique relevée, on comptait à Roubaix sept peignages de laines faisant marcher ensemble 675 peigneuses mécaniques. Si l'on considère que le prix d'établissement d'un peignage mécanique rapporté à la peigneuse prise ici comme unité, s'évalue à 70,000 francs, on voit que le capital immobilisé dans cette industrie en frais de premier établissement est, à Roubaix, de plus de 47 millions. En raison des capitaux considérables qu'elles exigent et de leur petit nombre qui en est la conséquence, les usines de peignage de Roubaix ont pu se syndiquer avec les établissements similaires de Tourcoing, Reims, Fourmies et Avesnes, en vue de l'élaboration d'un tarif unique et souvent révisé, pour le peignage à façon qu'elles pratiquent presque uniquement.

Les laines déposées dans les vastes magasins que comportent ces établissements par les négociants et importateurs doivent autant que possible être travaillées rapidement, afin d'éviter la détérioration qu'elles subissent tant qu'elles n'ont pas été nettoyées, d'où la nécessité du travail de nuit pratiqué dans ces usines et l'allure irrégulière d'une activité plus considérable aux époques plus rapprochées de celle ou se fait la tonte. A peu d'exceptions près, elles sont de provenance étrangère, celles de l'Amérique du Sud, de l'Australie, du Cap, en forment la plus grande partie, les premières surtout.

Elles s'achetaient il y a encore quelques années dans les ports européens exclusivement où les navires les déchargeaient, et surtout à Londres, au Havre, à Anvers, les trois principaux marchés de laines brutes, où les échanges font l'objet d'une cote à terme officielle; mais elles sont aujourd'hui plus généralement acquises sur les lieux mêmes de production où les Anglais ont établi des comptoirs dans ce but.

Les Français les y avaient suivis et jusqu'à ces dernières années leur disputaient seuls les produits sur ces marchés lointains, mais aujourd'hui, les Allemands sont entrés sérieusement en ligne, et on estime que leurs achats directs représentent environ les deux tiers des nôtres.

Il y a à peine une quintaine d'années que les allemands ont commencé à pratiquer l'industrie du peignage des laines, qui depuis a fait chez eux des progrès incessants. D'invention française et perfectionnée en Angleterre, la peigneuse mécanique était, en France, principalement construite dans les établissements que l'annexion lui a enlevés. Ce sont eux qui depuis lors ont fourni l'outillage nécessaire aux fabricants allemands, et ceux-ci après avoir passé d'abord par l'entremise des négociants de notre pays pour l'achat sur place des matières premières à importer chez eux n'ont pas tardé à se passer d'intermédiaires, et, de clients qu'ils étaient de notre commerce, en sont devenus concurrents.

Les laines longues que reçoivent les établissements de peignage y sont d'abord l'objet d'un lavage méthodique qui les débarrasse de toutes les matières étrangères, puis séchées, et après un cardage qui les prépare pour la peigneuse, elles subissent le travail de cette machine qui effectue la séparation entre la laine longue ou cœur, qu'elle livre en grosses pelotes constituées par un ruban indéfini, et en blousse qui représente toute la laine courte que le travail de l'outil a eu pour but de séparer et qui est utilisée pour la filature de laine cardée. C'est la laine longue ainsi préparée par les peignages mécaniques qui fait seule l'objet des transactions sur les marchés, opérant à terme, de Roubaix et Tourcoing, Reims, Anvers, et Leipzig, où elle figure sous la rubrique: peignés de la Plata et de l'Uruguay et peignés de l'Australie, avec les désignations de différents types suivant les qualités.

C'est également sur les peignés considérés comme seuls résultats de l'industrie du peignage que sont établis les prix du tarif à façon perçu par cette industrie. Les blousses sont livrées au client comme simple résidu de la fabrication, tandis que le peigneur garde pour lui les sous produits, potasse et corps gras, qu'il a extraits des eaux de lavage des laines brutes.

Le tarif à façon du peignage comporte huit catégories dont les prix varient de 40 à 80 centimes le kilogramme; mais si l'on s'en tient aux qualités qui, à Roubaix, fournissent la part de beaucoup la plus importante du travail, et qui seules d'ailleurs, figurent sur la côte du marché à terme, on peut sans erreur sensible considérer le chiffre de 70 centimes comme prix uniforme du kilogramme de laine peignée à façon. Pour rapporter ce prix à celui du kilogramme de laine brute deux éléments sont indispensables à considérer: 1° la perte que subit au lavage, le kilogramme de laine brute de différentes provenances; 2° la proportion de cœur et de blousse que donne au peignage un kilogramme de laine lavée. Ces éléments varient, suivant les provenances, entre certaines limites que j'ai consignées comme suit:

Provenances	Rendement en laines lavées	Proportion après peignage en Cœur	Blousses
—	Pour cent		
Buenos-Ayres	34 à 36	75 à 78	25 à 22
Montevideo	40 à 42	80	20
Australie Adélaïde	32 à 36	84	18
» Sydney	38 à 42	83	17
» Port-Philippe	38 à 44	83	17
» Queensland	38 à 40	84	16
» Nouvelle-Zélande	42 à 45	83	17
Croisés	53 à 55	86	14

Vous voyez par ces chiffres qu'une laine en suint peut rendre de 34 à 42 pour 100 seulement de laine lavée pour les provenances de la Plata et de l'Uruguay et de 32 à 45 pour 100 pour celles de l'Australie; et que le résultat du peignage auquel s'applique la cote du marché à terme est de 75 à 80 pour 100 de ce dernier chiffre dans le premier cas est de 83 à 84 pour 100 dans le second.

La proportion moyenne du peigné au brut est donc respectivement, pour les deux provenances, de 29,45 pour 100 et de 31,73 pour 100. Si l'on prend par exemple la cote actuelle des laines brutes au Havre soit 1 fr. 70 et qu'on applique à un produit rendant au peignage 77 pour 100 de cœur et 23 pour 100 de blousse, la cote donnant le prix de 5 fr. 75 pour le peigné, ce qui en déduisant la façon de peignage 5 fr. 05; si la blousse d'autre part peut se vendre 3 fr. 60, et que l'on cherche quel rendement une pareille laine pour faire retrouver le prix d'achat, la proportion donne 0,36 pour 100 au lavage à fond, c'est-à-dire qu'a un rendement inférieur, il y aurait perte à faire une partielle opération.

Il est à peine besoin que j'ajoute que, pour les laines qui ont suivi un premier lavage, soit à dos de mouton, soit après la tonte, les rendements sont plus élevés et atteignent 70 o[o en moyenne, mais la provenance de ces laines les désigne plutôt à la carde et l'on en peigne peu.

L'industrie du peignage qui a connu les périodes propices n'envisage pas actuellement l'avenir sans de grandes appréhensions; la baisse des laines qui inflige au commerce de Roubaix une perte qu'on peut évaluer à plus de 51 millions, les nouvelles conditions de la main d'œuvre qui résulteraient de la réglementation du travail des enfants, de la réduction des heures de travail, de la suppression du travail de nuit, sont autant d'éventualités dont la réalisation amènerait fatalement la fermeture d'usines que seules les matières étrangères peuvent alimenter et la disparition d'une branche de travail national qui nourrit une nombreuse population.

Le chiffre de 70 c. qui représente le prix du travail à façon de peignage se décompose comme suit:

Frais généraux, 0,25; main d'œuvre, 0,25; intérêt du capital, amortiss., etc., 0,20; total, 0,70.

Le bénéfice ne figure pas dans ce détail par la raison que là, comme dans toutes les industries pour lesquelles les prix de vente sont limités par la concurrence de marchés intérieurs ou internationaux, ce bénéfice ne peut se composer d'un tant pour cent ajouté au prix de revient normal du produit. Il résulte des différences réalisées par des économies ingénieuses ou accidentelles, de combinaisons d'escompte de banque, de spéculation même, et se réduit souvent à l'intérêt seul de l'énorme capital engagé, intérêt dont la réalisation seule suffit pour que les usines ne restent pas improductives.

J'arrive à la filature. On comptait à Roubaix au commencement de 1789: filatures de laines peignées, 33; cardées, 4; de coton, 11; de bourre de soie, 1; total 49; faisant mouvoir à la fois 45,000 broches. La prédominance de la laine et surtout de la laine peignée à Roubaix, affirmée par le nombre des établissements l'est aussi par leur importance.

La façon de filature ne varie pas seulement comme prix lorsqu'on passe de la laine peignée à la laine cardée, mais aussi comme base d'appréciation.

Pour les laines peignées, l'unité de filature représente à Roubaix une longueur de 1,428 mètres au kilogramme, résultant de l'enroulement à mille tours, sur un tambour de 1 à 43 de circonférence réduit à 1 m. 428 au kilogramme; le N° 40, 1,428 x 40 ou 57,120 au kilogramme etc. jusqu'au N° 100 environ qui représente l'entième degré de finesse, les N° 70 et 80 étant encore usuels.

Les variations dans la façon de filature sont assez fréquentes comme dans le peignage et les prix descendent parfois à un chiffre qui constitue l'industrie en perte. Le prix actuellement pratiqué est de 0 fr. 0225 à 0 fr. 025 le numéro (2 centimes et quart ou 2 centimes et demi) qui peut être considéré comme couvrant les frais généraux. C'est ainsi que la façon de filature d'un kilogramme de laine filée au n° 40 par exemple coûte à raison de 1 fr. 0225 le numéro: 0 fr. 0225 × 40 ou 0 fr.90; le n° 20 est pris comme minimum, c'est-à-dire que tout numéro inférieur paye pour 20, c'est-à-dire 0 fr. 45 le kilogramme.

Les laines qui font l'objet du marché à terme sont, d'après la nomenclature usitée, par les peignés de La Plata:

Type 1 pour chaine au numéro 32[36; type 2 pour trame au numéro 40[45.

Et pour les peignés d'Australie:

Type A pour chaine au numéro 40; type B pour trame au numéro 50.

Le déchet à la filature varie suivant les laines et suivant les numéros de 4 à 10 p. 100 les numéros les plus élevés donnant lieu au déchet le plus fort. Soit un peigné de Buenos-Ayres coté 5 fr. 70, à convertir en filé n° 40. D'après les règles ci-dessus le kilogramme du filé coutera environ: 1 kilogramme de peigné, 5,70; façon de filature n° 50, 0,0225 × 40, 0,90; perte à 5 pour 100, 0,30; total, 6,90, et de même pour toutes les provenances et tous les numéros.

Pour les laines cardées, la filature a adopté la numérotation métrique et compte par numéro de mille mètres au kilog.

Le tarif à façon actuellement en usage pour cette filature est le suivant:

N°	1	à 4 (100 à 4.000 mèt. au kilg.)	0.60
»	4	6	0.65
»	6	8	0.70
»	8	10	0.75
»	10	12	0.80
»	12	14	0.85
»	14	16	0.90
»	16	18	1.00
»	18	20	1.10
»	20	22	1.20
»	22	24	1.30
»	24	26	1.50

Le prix de ces tarifs paraissent plutôt un peu élevés et doivent dans la pratique subir un escompte, le prix de filature des cardés étant généralement évalué à 1 franc le kilogramme pour les numéros élevés. En raison de l'état de la laine, le déchet est plus considérable dans la façon.

On peut établir comme sur le prix de revient d'un kilogramme de cardé en fil de 20,000 mètres au kilogramme (n° 20) fabriqué d'une blousse Buenos-Ayres à 3 fr. 60.

1 kilogramme blousse 3,60; façon filature et tarif 1,20; déchet 20 c. 1 kil. ou 20,00 mètres de filés 5 fr.

Dans la filature, en général, on compte que la main-d'œuvre représente 50 pour o[o des prix de façon des frais généraux, amortissement et bénéfices quand il y en a absordent les 50 pour o[o restant.

◆

COTONS

(Dépêche communiquée par M. LÉON CLERC)

Liverpool, 20 mai, 12 h. 56.

Vente: 8.000 balles. Marché soutenu, inchangé sur hier, même heure.

Mai-Juin	4 01/64	Décemb.-Janv.	4 13/64
Juin-Juillet	4 02/64	Décemb.-Janv.	4 15/64
Juillet-Août	4 04/64	Février	. .../...
Août-Septemb	4 07/64	Février-Mars	. .../...
Septembre-Oct.	4 09/64	Avril	. .../...
Octob.-Novemb	4 11/64	Avril-Mai	; .../...

Le Havre, 19 mai.

(De notre correspondant particulier)

Cotons. — Le disponible a donné lieu ce matin à plus d'affaires, à prix en hausse; on a payé 51 fr. pour les middlung New-Orléans, ce classement vaut de 50,50 à 51.

A terme la cote a été haussée de 25 centimes; ensuite on a encore payé 12 cent. 1[2 à 25 cent. de de plus.

Cette après-midi, prix raidissants pour le disponible.

Le terme est en hausse de 25 cent. à 37 cent. 1[2 sur ce matin.

En disponible on a fait 766 balles dont détail suit: 41 balles New-Orléans 51 50; 100 b. dito 51; 100 b. dito 49; 250 b. dito 44.50; 200 b. Oomra 42; 25 b Bhownnygn à 42 et 50 b. Kirkley 42.50.

Les transactions à terme s'élèvent à 2650 balles dont voici le détail: 100 b. sur juin 48 1[2; 200 b. dito 48 5[8; 600 b. sur juillet 49; 100 b. sur août 49 1[2, 100 b. sur septembre 49 3[4; 250 b. sur octobre 50 1[4, 100 b. dito 50 1[2, 350 b. sur novembre 50 5[8, 350 b. dito 50 3[4 et 500 b. sur décembre 51.

Voici les cours de clôture: mai 48 1[2, juin 48 5[8, juillet 49 1[4, août 49 5[8, septembre 50, octobre 50 1[2, novembre 50 3[4, décembre 51 1[8, janvier 51 1[2, février 52, mars 52 1[2, avril 52 1[8.

Le disponible a haussé hier de 1[16 à New-York et Norfolk, de 1[8 c. à Memphis et Saint-Lous. Les futurs ont haussé de 5 à 8 fr. à New-York et de 7 à 8 fr. à New-Orléans.

A Liverpool on a fait aujourd'hui 14,000 balles en disponible à prix fermes. Futurs fermes.

Manchester, 17 mai.

Les cotations des tissus restent inchangées, les offres de l'Inde sont plus nombreuses, mais la majeure partie des commandes sont toujours pour ainsi dire impraticables. Rien de particulier à signaler en tissus convenables pour la Chine. La consommation continue à acheter des petits lots pour ses stricts besoins. Les filés sont intactifs; il se fait peu d'affaires pour l'exportation et les fabricants n'achètent que le strict nécessaire. Généralement la tendance est vers la baisse.

Bourse commerciale de Paris du 20 mai

	Ouv.	Clôt.
Alcools		
Cour.	48 ..	49 25
Juin..	48 75	48 75
J.-A..	48 75	48
4 dern	42 50	42 25
4 pre.	.. ..	.. ..
Seigles		
Cour	19 25	18 60
Juin .	18 .	17 90
Ju.-A.	16 73	16 50
4 der.	16 35	16 25
Colza		
Cour	55 73	56 25
Juin..	55 75	56 25
4 -A..	56 25	56 50
4 dern	57 ..	57 25

	Ouv.	Clôt.
Blés		
Cour	23 95	24 ..
Juin..	24 10	24 10
J.-A..	24 40	24 50
4 der.	24 65	24 70
Avoines		
Cour	13 90	13 85
Juin..	14 15	14 10
J.-A..	14 65	14 65
4 dern	15 70	15 70
Lin		
Cour..	46 25	46 25
Juin..	46 25	46 25
J.-A..	46 25	46 25
4 dern	47 50	47 75

	Ouv.	Clôt.
Farines		
Cour..	52 10	52 10
Juin...	52 35	52 35
Juil.-A.	53 ..	53 ..
4 dern.	53 90	53 ..
Corbeil	57 ..	57 ..
Sucres		
Cour..	38 12	38 ..
Juin..	38 25	38 12
4 Mai.	.. ..	..
Juil-A.	38 12	38 50
4 d'oct.	35 75	35 75
Roux..	37 12	37 12
Raffin	101 50	101 50

LE HAVRE, 20 mai. *(Cote de la Clearing-House)*

COTONS

Mai	48 25	Septembre..	49 60	Janvier	51 10
Juin	48 35	Octobre	50 10	Février	.. ..
Juillet	48 85	Novembre..	50 50	Mars	.. ..
Août	49 25	Décembre..	50 75	Avril	.. ..

CAFÉS

Mai	93 25	Septembre..	80 25	Janvier	77 50
Juin	83 25	Octobre	79 25	Février	.. ..
Juillet	81 50	Novembre..	78 25	Mars	.. ..
Août	80 75	Décembre..	78 25	Avril	.. ..

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX.

Im . Alfred REBOUX, 17, rue Neuve, Roubaix.

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

Annonces légales

Formation de Société

D'un acte sous-seing privé en date à Tourcoing du 21 avril 1892 portant cette mention: enregistré à Tourcoing le 19 mai 1892, numéro 1043. Reçu cinq francs décimes un franc vingt-cinq centimes.

Signé: BONNIÈRE.

Il appert que:

M. Emile LEBLANC, sans profession, demeurant à Tourcoing.

Et M. René FLIPO, aussi sans profession, demeurant à Tourcoing.

Ont formé entre eux une société collective ayant pour objet l'achat et la vente des grains et fourrages pour neuf années consécutives qui ont commencé le premier janvier 1892 et finiront le trente-un décembre 1900.

Sous la raison de commerce et la signature sociale:

E. LEBLANC & R. FLIPO

Le siége social a été établi à Tourcoing rue Neuve-de-Roubaix, numéro 99.

La signature, la gestion et l'administration de la société appartiendront à chacun des associés sauf les restrictions ci-après.

Aucun emprunt ne pourra être contracté sans la signature des deux associés.

Il en sera de même pour toutes ouvertures de crédit chez les banquiers, en ce qui concerne la convention relative aux dites ouvertures de crédit, mais la signature d'un seul des associés suffira pour la réalisation totale ou partielle de tout crédit ouvert.

Il ne pourra être fait usage de la signature sociale que pour les affaires de la société, inscrites sur les livres sociaux; en conséquence tous engagements devront, pour être valables, énoncer la cause de leur souscription.

Les associés ne sont engagés à verser par moitié tous les fonds nécessaires à la bonne marche des affaires.

Pour extrait dudit acte dont deux originaux ont été déposés le 19 mai 1892, l'un au greffe du Tribunal de commerce de Tourcoing et l'autre à celui de la Justice de Paix du canton Sud de la même ville:

Signé: E. LEBLANC
R. FLIPO.

30730

Etudes de Mes HOUZÉ et JASPAR, avoués à Lille.

Département du Nord. Arrondissement de Lille

I. VILLE DE ROUBAIX

à l'angle de la rue de Condé et de la rue du Tilleul prolongée

CINQ

Maisons

—§—

II. — COMMUNES,
de Lys-lez-Lannoy, Leers
Toufflers & Sailly-l-Lannoy

LA NU PROPRIÉTÉ
DE

10 MAISONS

ET

1 Hectare 79 Ares 68 Cent.

DE

FONDS, JARDIN

ET

TERRE EN LABOUR

—§—

BELGIQUE

III. -- Communes de Templeuve et de Bailleul

LA NU-PROPRIÉTÉ DE

2 HECTARES
4 ARES 30 CENTIARES

DE

TERRE
en labour
A VENDRE

par suite de licitation

—

L'adjudication aura lieu le **mercredi 15 juin** 1892, à onze heures précises du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice de ladite ville.

—

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'Avoués.

—

DÉSIGNATION:

I. -- Commune de Lys-lez-Lannoy

Près de la Ferme des Montois

Article premier. — UNE VIEILLE MAISON avec étable et puits, et 17 ares 72 centiares de Terrain, fonds et jardin, tenant du levant à M. Louis Lebrun, du midi à une terre à labour, du couchant à la propriété de M. Achille Plouvier et du nord au sentier qui conduit du Colisée à Toufflers.

Occupés sans bail par les demoiselles Delescluze.

Mise à prix: 500 fr.

II. -- Commune de Leers
(FRANCE)

Près du Nouveau Jeu

Article 2. — DEUX MAISONS et 02 ares 48 centiares de fonds et terrain en dépendant, tenant du midi au pavé de Lannoy et à Leers, du levant au sentier conduisant au Nouveau Jeu à la Place de Leers, et des deux autres côtés à M. Paul Mulle, reprises au cadastre, section B, nos 360 et 361, pour une superficie de 03 ares 20 centiares.

Occupés sans bail par M. Marescaux et Mlle Vasseur.

Mise à prix: 200 fr.

A la Longue Rue

Article 3.—DEUX VIEILLES MAISONS avec 17 ares 72 centiares environ de fonds et jardin, tenant du levant à la propriété de la famille Renard, du midi au pavé de Lys à Leers, du couchant à l'ancienne école communale, carrière entre deux, et du nord à M. Jean-Baptiste Destombes.

La propriété est cadastrée section B, Nos 335, 336, 337 et 338, pour une superficie 20 ares 20 centiares.

Elles est occupée verbalement par MM. Leblois et Lepoutre.

Mise à prix: 300 fr.

Route de Leers

Article 4.—DEUX VIEILLES MAISONS avec fonds, puits et jardin, tenant du levant au chemin d'Audenaerde, du midi à une carrière, du couchant et du nord à l'occupation de M. Catoire, propriété de M. Lepers, de Sailly, reprises au cadastre, section B, Nos 463 et 464, pour une superficie de 03 ares.

Occupées sans bail par MM. Delescluse et Bourgie.

Mise à prix: 100 fr.

Hameau de la Papinerie

Article 5. — 44 ares 30 centiares de TERRE EN LABOUR, tenant du levant à une terre du bureau de bienfaisance de Leers, occupée par M. Louis Plouvier, du midi à l'occupation de M. Pierre Fournier, du couchant à M. Louis Plouvier, et du Nord à M. Louis Becquart, repris au cadastre, section A, N° 468, pour une contenance de 43 ares 60 centiares.

Occupés par M. Jean-Baptiste Picavet, jusqu'au 1er octobre 1900, au fermage annuel de 60 francs et les contributions.

Mise à prix 500 fr.

III. — Commune de Toufflers-lez-Lannoy

Au Chemin de Lys

Article 6. — TROIS MAISONS D'OUVRIERS dont deux couvertes en chaume et une en pannes, avec 26 ares 58 centiares environ de fonds et jardin planté de 17 peupliers, tenant du nord à la route nouvellement pavée de Boufflers à Lys, du levant à la propriété de M. Louis Guévar et à celle de M. Paul Mulle, passage entre deux, du midi à M. Louis Brunin et à l'occupation de M. Braquaval, du couchant à la même occupation et à la propriété de M. Agathon Jonville.

Occupés sans bail par divers particuliers.

Mise à prix: 600 fr.

IV. — Commune de Sailly-lez-Lannoy

A la Verte-Rue

Article 7. — 70 ares 88 centiares de TERRE EN LABOUR tenant du levant à l'occupation de M. Spriet, du midi à M. Bras, carrière entre deux, du couchant au pavé dit *Verte Rue*, et du nord à MM. Pottier, frères.

Occupés par M. et Mlle Messien, au fermage annuel de 96 francs et les contributions.

Mise à prix: 1,000 fr.

V. — Commune de Templeuve (Belgique)

Hameau d'Estafflers

Art. 8. — 44 ares 30 centiares de TERRE EN LABOUR tenant du Levant à MM. Pottier frères, du midi au chemin mitoyen conduisant de Templeuve à Sailly, du couchant à M. Louis Clerbaux, sentier entre deux et du nord audit sieur Clerbaux.

Occupés sans bail par M. Lucq-Deschamps, au fermage annuel de 50 francs et les contribution.

Mise-à-prix: 500 fr.

VI. -- Territoire de Bailleul (Belgique)

Canton de Templeuve

Article 9. — DEUX PARTIES DE TERRE A LABOUR, ensemble d'une contenance de 1 hectare 60 ares: la première d'une contenance de 87 ares 93 centiares, d'après titres, tenant au chemin du Calvaire, d'une part, au bureau de bienfaisance de Tournai, d'autre part, à M. Dubart-Delplanque et à M. Devernay, repris au cadastre, section B, N° 218, lieu dit: *Le Village*, pour une contenance de 1 hectare 06 ares 80 cetiares; la seconde de 73 ares 28 centiares, d'après titres, de labour, tenant à la carrière d'Edinol, à MM. Hubart, Beaucourt, Echevin et Dujardin, reprise au cadastre, section A, N° 296, lieu dit: *Carrière perdue*, pour 75 ares 70 centiares.

Occupées sans bail par M. et Mlle Delhaye.

Mise-à-prix: 1,500 fr.

NOTA. — Les biens ci-dessus désignés sont grevés de l'usufruit de M. Pierre-Joseph Desprets, veuf de dame Augustine-Eugénie Desprez, rentier, demeurant à Lys-lez-Lannoy, né à Lannoy, le 3 mars 1821.

VII. -- Ville de Roubaix (section du Pile).

A l'angle de la rue de Condé et de la rue du Tilleul prolongée.

Article 10. — CINQ MAISONS à étage avec mansarde comprenant: un estaminet à l'angle portant le N° 9 sur la rue de Condé, à l'enseigne du *Pigeon-Noir*, composé au rez-de-chaussée d'une grande salle d'estaminet, avec cuisine, et arrière-cuisine, cour en partie couverte, puits et citerne communs avec la maison voisine, lieux d'aisance; à l'étagé, d'une grande salle de réunion, deux chambres à la mansarde et trois chambres.

UNE MAISON située rue de Condé, 11, à l'usage de marchand, composée au rez-de-chaussée, de deux places, cour avec citerne, puits commun avec la maison précédente; à l'étage, de deux chambres à la mansarde et deux chambres

TROIS MAISONS, rue du Tilleul prolongée, dont une avec place en bas et chambre à l'étage, la seconde, avec deux pièces au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage, et la troisième ayant la même composition que la précédente, puits commun pour les trois maisons.

Le tout tenant à M. Vambecke, à M. Panl Vandecaudelaere et aux deux rues de Condé et du Tilleul prolongée.

L'estaminet est occupé par M. Dulaurie, jusqu'au 1er septembre 1894, au loyer de 500 francs par an.

La maison rue de Condé, 11, est occupée par M. Dernoy, au loyer mensuel de 20 fr.

Les trois maisons rue du Tilleul sont occupées par MM. Brasselet, Michot et Broways; aux loyers mensuels de 8, 18 francs et 18 francs.

Mise à prix 16,000 fr.

La vente a lieu en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Lille, le 23 janvier 1892, enregistré.

Entre M. Jean-Baptiste Farfaille, journalier, demeurant à Leers (France),

Demandeur ayant pour Avoué Me HOUZÉ.

Et 1° M. Pierre-Joseph Desprets, veuf de dame Augustine-Eugénie Desprez, rentier, demeurant à Lys-lez-Lannoy;

2° M. Louis Renard, propriétaire, demeurant à Lys-lez-Lannoy.

Défendeurs ayant pour Avoué Me JASPAR.

3° M. Alexis Pollet, fermier, propriétaire, demeurant à Hem;

4° M. Pierre Meurisse, tisserand, demeurant à Leers (France);

5° Mme Philomène Meurisse, épouse de M. François Spriet, tisserand, demeurant à Leers (France), et ce dernier pour l'assistance et la validité;

6° M. Cyrille Meurisse, tisserand, demeurant à Leers (France);

7° Mme Hortense Meurisse, épouse de M. Henri Desmulier, tisserand, demeurant à Leers (France), et ce dernier pour l'assistance et la validité;

8° M. Laurent Meurisse, journalier, demeurant à Néchin (Belgique);

9° Mme Anne-Marie Delaplace, épouse de M. Ferdinand Grimonpont, tisserand, demeurant à Leers (France), et ce dernier pour l'assistance et la validité;

10° M. Julien Delaplace, tisserand, demeurant à Lys-lez-Lannoy;

11° M. Fortuné Prez, tisserand, demeurant à Lys-lez-Lannoy;

12° Mme Caroline Catoire, fleuve de M. François Ladsous ménagère, demeurant à Lys-lez-Lannoy;

13° Mme Catherine-Marie Catoire, épouse de M. Louis Delespaul, tisserand, demeurant à Wattrelos, au Plouy, et ce dernier pour l'assistance et la validité.

14° M. Jean-Baptiste Catoire, journalier, demeurant à Hem;

15° Mme Henriette Breu, veuve en premières noces de M. Charles-Louis Marescaux, et en secondes noces de M. Louis Tesse, ménagère, demeurant à Wattrelos;

16° Mme Marie-Louise Desmoutié, épouse de M Antoine Pottier, tisserand, demeurant à Lers (France) et ce dernier pour l'assistance et la validité;

17° M. Adolphe Delaplace, tisserand, demeurant à Leers (France);

18° M. Isaïe Delaplace, tisserand, demeurant à Leers (France);

19° Mme Clémence Delaplace, épouse de M. Joseph Parent, tisserand, demeurant à Leers (France) et ce dernier pour l'assistance et la validité;

20° Mlle Félicie Delaplace, célibataire majeure, journalière, demeurant à Leers (France);

21° Mlle Marie Delaplace, célibataire, majeure, journalière, demeurant à Leers (France);

22° M. Alphonse Debreux, tisserand, demeurant à Leers (France), veuf de dame Zénobie Delaplace, en sa qualité de tuteur naturel et légal de 1° Moïse Debreux; 2° Arthur Debreux; 3° Désiré Debreux, ses enfants mineurs issus de son union avec ladite dame Delaplace.

Défendeurs défaillants après réassignation.

En présence ou lui dûment appelé de M. Pierre Delgrange, cabaretier, demeurant à Lannoy, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Moïse, Arthur et Désiré Debreux, sus-nommés.

S'adresser pour les renseignements:

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges;

2° A Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, commis pour la liquidation;

3° A Me JASPAR, avoué colicitant, demeurant à Lille, rue de Tenremonde, 8;

4° A Me HOUZÉ, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, square Jussieu, 11;

Ainsi fait et rédigé à Lille, par l'avoué soussigné, le 12 mai 1892.

Signé: HOUZÉ.

Enregistré à Lille, le 18 mai 1892, reçu 1 fr. 88, décimes compris.

Signé: GUILLOUET.

Immeubles à louer

MAISON A LOUER salon, salle à manger, véranda, cuisine, arrière-cuisine, jardin, sise rue Vauban, 70. S'ad. 87, rue Pellart, Roubaix. 30703

JOLIES MAISONS A LOUER comprenant salon, salle à manger, véranda, cuisine, arrière-cuisine, cabinet à l'anglaise, 4 chambres, salle de bains, eau à l'étage, 2 caves, glaces et gaz partout. 2 compteurs, jardin. S'ad. rue du Trichon, 30, Roubaix. 30742

Immeubles à vendre

Bains de Mer

—

A VENDRE
UNE GRANDE ET VASTE
PROPRIÉTÉ
avec prairie

pour Lawn tennis, jardin potager et fruitier en plein rapport, toutes terres rapportées plantées d'arbres à 20 minutes du Casino projeté et à 30 minutes de Calais, situé au Hameau des Baraques par Calais, **plusieurs lots de terrain à vendre** avec toutes terres rapportées,

S'adresser à Jules CORDIER, place de la République, Calais. 30763

Ventes diverses

Etudes de Me Th. LAURENT, avoué à Rouen, place des Carmes, n° 31, et de Me CAVELIER, notaire à Rouen, rue Beauvoisine, n° 52.

—

Licitation

PELTIER-LEMOINE

—

A VENDRE

Le vendredi 3 juin 1892, à une heure de relevée, en l'étude et par le ministère de Me CAVELIER, notaire à Rouen,

UN

Brevet d'Invention

pour un nouveau dévidoir à débrayage automatique par le casse-fil et le son. et l'appareil servant à l'exploitation dudit brevet.

Mise-à-prix: **3,000 fr.**

S'adresser, pour tous renseignements, à Me CAVELIER, notaire, et à Me LAURENT et HARDEL, avoués à Rouen, et pour visiter l'appareil, rue Saint-Nicolas, nos 79 et 81, tous les jours. 30768d

CESSIONS

OCCASION Mobilier d'estaminet, presque neuf, à céder dans des conditions avantageuses. Prendre l'adresse au bureau du journal. 30692

A CÉDER après fortune, maison ancienne et sérieuse, produits hollandais et conserves alimentaires. Réponse francoo à M. Becvort, 85, rue du Long-Pot' à Fives-Lille. 30670

ÉTABLISSEMENT DES BAINS
RUE SAINT-ANTOINE, ROUBAIX

Service à partir du 1er Avril

Ouverture tous les jours de la semaine, de 5 heures du matin à 9 heures du soir. Les dimanches de 5 heures du matin à 1 heure.

SERVICE A DOMICILE

NOTA. — Le nombre des baigneurs a été, depuis la nouvelle gérance, de beaucoup supérieur à la période correspondante des années précédentes. Le Gérant de l'Etablissement en remercie le public et promet de continuer ses efforts pour mériter la confiance dont on a bien voulu l'honorer. 60773

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOI

COCHER Un jeune homme, 22 ans, libre du service militaire, sachant très bien conduire les chevaux, demande place de cocher pour maison bourgeoise ou hôtel. Bons certificats. S'ad. au bureau du journal. 30747

FEMME DE CHAMBRE Une jeune fille, 20 ans, demande place de femme de chambre dans bonne maison. S'ad. 9, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 30755

ENCOLLEUSES Ventilateur breveté *Le Cyclone* grande force pour enlèvement d'air chaud des salles. Devis notices, références à P. Meyer, agent, 221, rue Roland, Lille. 30739

ASSOCIÉ Une importante fabrique de tissus en plein fonctionnement désirant agrandir son cercle d'affaires désirerait s'adjoindre un associé disposant d'un capital de 80 à 100,000 francs. Réponse aux initiales L. T. bureau du journal ou, à M. Lassée, 12, rue de la Gare, tous les soirs de 8 à 10 h. Discrétion absolue assurée. 30758

AVIS DIVERS

Cie DU GAZ DE ROUBAIX
POUR L'ÉCLAIRAGE
le Chauffage et la Force Motrice

—

Sulfate d'ammoniaque pour **engrais**, garanti contenant **20 à 21 0/0 d'azote, 32 fr.** les 100 kilos jusqu'à 1,000 kilos et **30 fr.** les 100 kilos au-dessus de 1,000 kilos. Paiement comptant.

Cendres de coke pour calorifères système Michel Perret, pour la fabrication du mortier et pour allées et jardins, **30 centimes** l'hectolitre pris à l'usine.

S'adresser à l'usine, rue de Tourcing, 58, à Roubaix, ou à l'usine à gaz de Croix. 26511

BILLETS D'EXCURSION

L'Agence Parmentier délivre les billets de parcours à prix réduits, en 3 ou 4 jours, par l'entremise de son correspondant, M. Henry Messelin, 75, rue Dammartin, Roubaix. 30691

Sécurité, Confiance, Discrétion

AGENCE INTERNATIONALE

A. BEDOY

66, rue des Fabricants, Roubaix

Renseignements. Publicité. Cessions et reprises de maisons de commerce. Offres et demandes d'emploi. Vérification et contrôle de polices d'assurances. Assurances incendie, vie et accidents à toutes compagnies françaises ou étrangères. Assurances militaires contre les risques de guerre, d'insurrection ou d'émeute. Renseignements et billets pour excursions ou voyages circulaires. Recettes de loyers. Représentations commerciales, etc. etc. De 8 h. à midi et de 2 à 6 h. 60134

PHOTOGRAPHIE D'ART

La Maison SHETTLE

a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'actuellement

ses Ateliers sont tansférés boulevard de Paris, 4

BIJOUTERIE-JOAILLERIE

DIAMANTS ET PIERRES FINES

A. WATIER

LILLE, 47, rue Esquermoise, 47, LILLE

CESSATION de COMMERCE

VENTE AU PRIX DE FACTURE

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

POUR L'ÉCLAIRAGE, LE CHAUFFAGE & LA FORCE MOTRICE

DESCLEE Frères et Cie

La Compagnie du Gaz s'est assuré la représentation, sur place, des principaux systèmes de moteurs à gaz: Moteurs Otto, niel, Delamarre, Charon, etc. Elle peut donc livrer, à ses clients, tous les moteurs à des conditions défiant toute concurrence.

Des catalogues spéciaux contenant la description, les prix et les conditions seront édités prochainement.

Les principaux avantages des moteurs à gaz sont:

Suppression des générateurs de vapeur, sources de si grave et de si nombreux accidents.

Suppression des chauffeurs et même du mécanicien, car la machine une fois réglée ne se dérange pas.

Economie considérable d'emplacement, non seulement du chef des générateurs qui disparaissent, mais par la suppression des cheminées, des magasins de charbon, etc., la place du mouvement seul suffit.

Mise en train à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, en quelques secondes.

Arrêt instantané par la simple fermeture d'un robinet et suppression de toute dépense à partir de ce moment.

Installation sans aucune autorisation, comme un meuble, même au grenier ou à la cave.

Le gaz consommé et mesuré par compteur spécial se paie à **15 centimes** le mètre cube. La consommation est **inférieure à un mètre cube** par cheval de force et par heure. 60281

Maison spéciale pour l'entreprise générale
DES
RÉGLEMENTS DE CONVOIS
ET TRANSPORT FUNÈBRES

COURTOT-UYTTENHOVE

64-66, RUE DE L'ALOUETTE, ROUBAIX

TENTURES AVEC LUMINAIRES depuis 10 FRANCS

Corbillards depuis 10 fr.

NOTA. — La Maison informe les familes qu'elle se charge, **sans déplacement aucun pour elles,** de la déclaration du décès à la Mairie, de la cérémonie religieuse, de l'ouverture du caveau, de l'achat de terrain, des exhumations, du transport des corps en France et à l'Etranger. Pour les transports venant de l'Etranger, chapelles ardentes provisoires pour le dépôt des corps. Sur demande, on se rend à domicile.

La Maison, dont l'existence remonte à vingt ans, possède une organisation très complète et unique dans la région pour tout ce qui concerne les cérémonies funéraires, elle a des correspondants dans tous les pays.

Certifié l'insertion N°

Imprimerie du *Journal de Roubaix*. — ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17